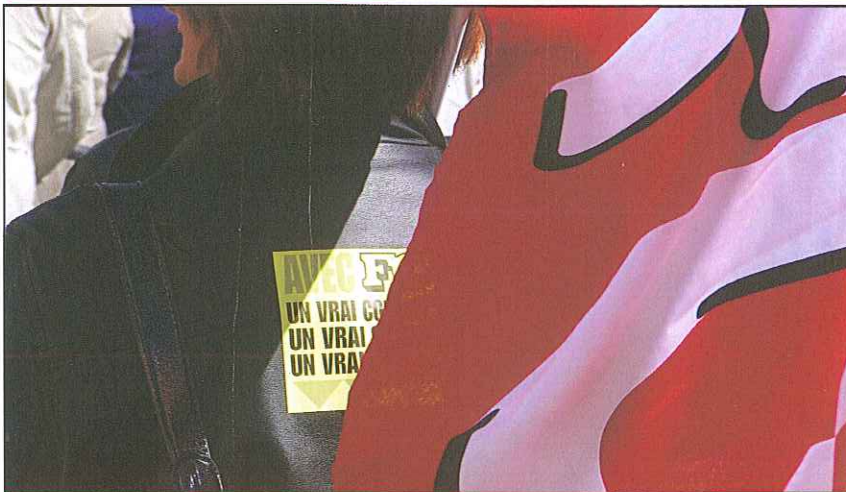


«La Gazette Syndicale»

N°18 mai 2014: La lettre d'information et d'éducation syndicale de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE d'Indre et Loire

« Ce qui manque le plus à l'ouvrier, c'est la science de son propre malheur » Fernand Pelloutier

23^{ème} Congrès Confédéral
du 2 au 6 février 2015
FO
La Gazette Syndicale
Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIÈRE



L'EDITO de la GAZETTE

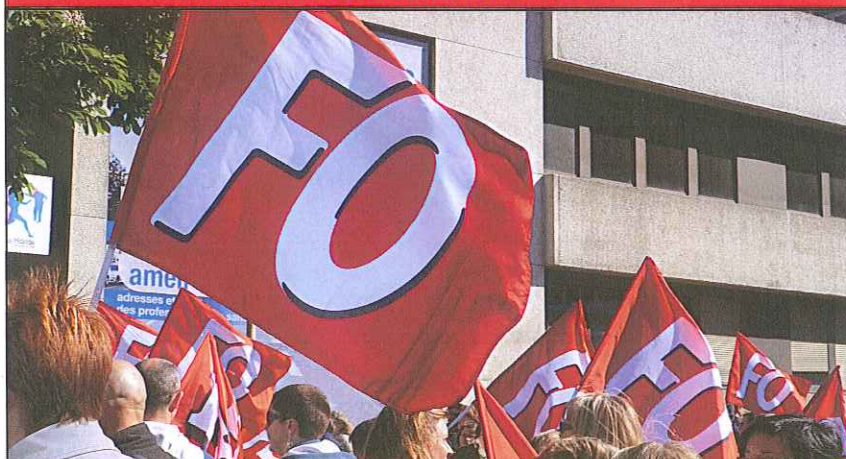
Oui à la démocratie syndicale !
Oui à l'élaboration du cahier de revendications !
Oui au front uni des organisations syndicales sur la base de revendications communes et partagées!

Par Grégoire Hamelin S.G. de l'UD FO 37

Non au « TOUS ENSEMBLE » vide de sens d'un syndicalisme qui n'est rassemblé que parce qu'il ne fait valoir aucune des revendications des salariés!



Appel à la Grève des fédérations syndicales de la fonction publique le Jeudi 15 mai 2014 à Tours avec derrière la banderole de l'U.D. F.O. :
LA MANIFESTATION C'ETAIT CA !



L'UD FO 37 se félicite de la mobilisation des quelques 1200 salariés dont 250 à 300 personnes derrière la banderole de l'UD F.O. du secteur public (et aussi du privé) le 15 mai 2014.

Disons tout de suite que les tentatives pour conduire à l'échec de cette journée de grève et manifestations n'ont pas abouti.

En effet, ceux qui soutiennent ouvertement les contre-réformes voulues par le MEDEF et gouvernement (CFDT et UNSA notamment) s'y sont invités. Pour ne pas pratiquer l'exclusive, pour rassembler le plus grand nombre, voilà de nouveau « unie » l'intersyndicale rassemblée dans ce département : « tous ensemble ! » même si on ne revendique rien de commun.

Résultat probant à Tours en tous les cas : Notre cortège extrêmement revendicatif tranchait avec celui moribond de « l'intersyndicale unitaire rassemblée tous ensemble pour rien » CGT/CFDT/CFSC/FSU/UNSA/FAFPT, qui a exprimé ses revendications (?) dans un silence assourdissant.

Comment peut-on, alors que la CGT (comme la FSU et SUD) était à nos côtés contre l'ANI du 13 janvier 2013, qu'ensemble nous étions vent debout contre la contre-réforme des retraites, qu'ensemble nous avons revendiqué l'abrogation du pacte de responsabilité, qu'ensemble encore nous nous étions retrouvés sur le même terrain revendicatif le 1er mai 2014 pour condamner le pacte de responsabilité et la politique de super austérité du gouvernement, comment peut-on vouloir encore organiser un mouvement, une grève, une manifestation avec l'organisation CFDT qui revendique clairement, par la bouche de son secrétaire général, la paternité des contre-réformes voulues par le MEDEF et appliquées par le gouvernement Valls Hollande ?



Pour notre part, nous continuerons de faire valoir nos mandats et revendications en dénonçant l'application des traités européens qui imposent l'austérité partout en Europe et dans notre pays !

Suite et fin de l'Edito au verso: tournez la page SVP

L'élaboration du cahier de revendications, c'est cela la liberté et l'indépendance syndicale!



NOS REVENDICATIONS, C'ETAIT CA !

- Retrait du pacte de responsabilité et la réduction des 50 milliards d'euros qui l'accompagne; arrêt de tous actes de décentralisation (Acte III en particulier)
- Augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire;
- Défense du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique;
- Arrêt de la Modernisation de l'Action Publique (M.A.P. qui fait suite à la R.G.P.P.), responsable des suppressions d'effectifs liées au redéploiement qui participe à la dégradation des conditions de travail et suppression de la loi HPST.

Retrouvez toutes les infos, déclarations, tracts, appels, lettres de l'U.D F.O. sur son site : 37.force-ouvriere.org

Nous continuerons de combattre le pacte de responsabilité : 50 milliards en moins pour les services publics, le pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'emploi, les hôpitaux, la Sécurité sociale, le pouvoir d'achat des actifs et des retraités, bref la mise à mal de tous les acquis des salariés pour le plus grand profit des préteurs de deniers internationaux, les grands usuriers de l'économie mondialisée.



Oui l'unité d'action est possible !
Oui nous pouvons faire reculer patrons et gouvernement !
Oui nous sommes prêts, aujourd'hui, demain, sur la base de revendications claires à organiser unitairement la riposte pour permettre la reconquête de tous les acquis ouvriers !

Alors, pour faire valoir nos revendications qui sont celles de la classe ouvrière, poursuivons la construction du syndicalisme libre et indépendant !

Vive la CGT-Force-Ouvrière!!
Par Grégoire Hamelin SG de l'UD FO 37



« Sens dessus...
... dessous »...

« Le trou » de la sécurité sociale.

La confédération l'a dit. Partout, à l'occasion et à l'envie nos syndicats le répètent. La sécurité sociale n'est pas malade de ses dépenses, elle est malade de ses recettes !

Nous le savons (et pas seulement de Marseille), les exonérations de cotisations sociales pour les patrons ont entraîné mécaniquement, outre le manque à gagner pour la sécu, la baisse des rémunérations puisque les employeurs sont exonérés de cotisations jusque 1,6 fois le SMIC. Le sophisme qui consiste à affirmer sans ciller que la baisse des charges pour les employeurs sera synonyme de créations d'emplois a fait long feu ! Le patronat, le gouvernement (et la CFDT) ne nous feront pas avaler cette couleuvre. L'objectif du patronat est toujours resté le même: augmenter ses gains de productivité et pour cela il n'est pas besoin forcément de créer de l'emploi... Nous en reparlerons...
Fataléfo



La Sécurité sociale, elle est à nous!

Article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 :

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité, les charges de familles qu'ils supportent.

L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service de prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune des législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance. »



Article 31 de l'ordonnance du 4 octobre 1945:

« Les cotisations des assurances sociales, les allocations familiales et des accidents du travail sont assises sur l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les bénéficiaires de chacune des législations »



On s'est battu pour la gagner... Et on se bat pour la garder !!

Rappelons que la sécurité sociale s'est constituée contre la volonté du patronat de l'époque, qui dénonce le caractère totalitaire de l'institution.

Issu du fameux conseil de la résistance, le gouvernement de l'époque accepte le programme de la CGT pour l'institution de la sécu (CGT et CGT-FO sont organisées dans ce même syndicat). Mais le gouvernement fait aussi des concessions aux patrons, ce sont :

- La participation des patrons (25%) à la gestion des caisses, et cela contrairement à l'art 1 qui définit la sécu comme une institution créée pour les travailleurs et financée par des cotisations proportionnelles à leurs salaires
- l'instauration du ticket modérateur (contrairement à la volonté des syndicalistes!)
- La séparation de la caisse d'allocations familiales et des caisses de la sécurité sociale.



A ce sujet et à l'époque, Georges Buisson Secrétaire Général de Fédération des cadres (il rejoindra le courant CGT-FO lors de la scission avec la CGT) rapporteur pour le syndicat devant l'assemblée constituante déclarera :

« Par les allocations familiales, il s'agit de compenser des charges, et par des cotisations perçues sur l'ensemble des salariés, d'avantager les salariés chargés de famille. Le système n'est pas différent de celui qui consiste à compenser, par la perception de cotisations, la situation des salariés malades de celles des biens portants ». *JDO*

...En bref...En vrac...En bref...En vrac...En bref...En vrac...En bref...En vrac

CPAM d'Indre et Loire : les chiffres.

La caisse primaire d'assurance maladie d'Indre et Loire a octroyé pour le financement des droits constatés 1 525 360 008 euros. Par comparaison, et pour donner un ordre d'idée le budget du conseil général d'Indre et Loire n'est que de 650 millions d'euros... Un milliard et demi d'un côté, six cent cinquante millions de l'autre... On comprend pourquoi l'état tient tant et par toutes sortes de stratagèmes à fiscaliser les revenus de la sécu...
La CPAM 37 c'est 452 salariés dont 14,74% de temps partiels et 85% de personnels féminins. Les charges de fonctionnement de notre CPAM représentent 1,92% des dépenses totales.

Sur le 37 la CPAM finance: 208 établissements de type hospitalier :



- 7 publics
- 4 privés
- 4 privés (maladie mentale)
- 3 de rééducation fonctionnelle

69 établissements médico-sociaux.
76 EPHAD.

NB: Nous siégeons au conseil de la sécurité sociale 37. (Deux postes de titulaires et deux de suppléants)

U.D. F.O. 37: Maison des syndicats, La Camusière, 18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin.
: 02 47 38 54 43 Télécopie : 02 47 37 91 00 Courriel : udfo37@force-ouvriere.fr

Retrouvez toutes les positions, les combats de la CGT-FO pour la défense de la sécurité sociale dans un bulletin spécial « historique » sous « la Une » du site de l'UD FO 37 à la suite de l'article intitulé: *1er mai 2014 : journée de solidarité internationale et de revendications. Un cortège revendicatif et militant.* Tapez : 37. Force ouvrière .org